

CONSEIL DU *17^e*

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Catherine MULLER
Catherine MULLER

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU MARDI 12 NOVEMBRE 2024**

Le mardi 12 novembre 2024, à 19h, les membres du Conseil du 17^{ème} arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17^{ème} arrondissement le 06 novembre 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17^{ème} Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, M. DASSIE, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. GOSSAIN, M. HATTE, Mme HAZARABEDIAN, Mme JACQUEMONT, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont partis en cours de séance :
M. PERIFAN au vœu V172024049

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. BERTHAULT donne pouvoir à Mme. BOUGERET,
Mme. BESSIS donne pouvoir à Mme. ROUAH,
Mme. DUMAS donne pouvoir à M. PECHENARD,
Mme. MAMAN donne pouvoir à M. DASSIE,
Mme. PEREZ donne pouvoir à M. DUMESNIL,
Mme. SERFATI donne pouvoir à Mme. MORANDIERE,
Mme. TAIEB donne pouvoir à M. ZIADY,
Mme. TOURY donne pouvoir à M. LEDRAN.

Excusés:
Mme ASSOULINE,
M. BOHBOT,
Mme KOBON-MONNET.

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement, constatant que le quorum est atteint (25 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Ordre du jour :

I. Adoption de la procédure d'urgence (172024023)

II. Désignation du secrétaire de séance (172024024)

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 (172024025)

IV. Examen pour avis des projets, communications et vœux suivants

2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

V172024052 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - rattaché 2024 DU 142

V172024053 Vœu relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte - Rattaché 2024 DU 142

V172024054 Vœu relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le plan local d'urbanisme bioclimatique - Rattaché 2024 DU 142

V172024055 Vœu relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique - Rattaché 2024 DU 142

V172024056 Vœu relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées dans Paris - Rattaché 2024 DU 142

V172024062 Vœu relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

V172024063 Vœu relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

172024026 Adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025

2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

V172024059 Vœu relatif au volet local du Plan Climat du 17^e arrondissement - Rattaché à la délibération 2024 DTEC 1

2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030

2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)

2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros

2024 DDCT 177 Subventions (11700 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets sur les quartiers populaires de la ville parisiens (3^e enveloppe EDL 17)

2024 DSP 77 Subventions (151 667 €) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13^e arrondissement (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e). Dispositif ELIAHS (13e,17e,18e,19e,20e)

2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 42 associations pour le financement de 42 projets

2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets

2024 DLH 233 - Communication sans vote - Transition écologique du bâti parisien (logements et équipements publics)

2024 DLH 234 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°18

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

- 2024 DLH 267** Location de l'immeuble 2 rue Collette et 87 avenue de Saint-Ouen Paris 17^e à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique
- 2024 DLH 301** Association TURBULENCES - 12 Boulevard de Reims - 17^e – signature d'une convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance
- 2024 DAE 140** Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire
- 2024 DSOL 145** Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique
- 2024 DDCT 186** Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2025
- 2024 DTEC 41** Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores
- 2024 DAE 178** Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions
- 2024 DAE 312** Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public
- 2024 DAE 76** Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500€)
- 2024 DASCO 37** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)
- 2024 DASCO 58** Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »
- 2024 DASCO 139** Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)
- 2024 DFPE 108** Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris
- 2024 DFPE 117** Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements
- 2024 DFPE 149** Reconventionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant
- 2024 DFPE 159** Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €)

V. Vœux

- V172024057** Vœu relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non-adapté à leurs besoins pour les bailleurs de la Ville de Paris
- V172024058** Vœu relatif à la création d'un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires
- V172024060** Vœu relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements
- V172024061** Vœu relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris
- V172024049** Vœu relatif à régulation de l'espace public
- V172024050** Vœu relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris
- V172024051** Vœu relatif au dispositif Paris Familles

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

ASSOULINE Aurélie

BERTHAULT Jean-Didier

BESSIS Aline

BOHBOT Jack-Yves

BOUGERET Alix

BOULARD Geoffroy

CHARPENTIER Hugues

CONTENT Marie

DASSIE Fabrice

DE LA MORANDIÈRE Athénais

DE LIVONNIÈRE Scévole

DUMAS Catherine

DUMESNIL Jean-Luc

FERNANDES Lourdes

GOSSAIN Bassam

GUERRE Philippe

HATTE Paul

HAZARABEDIAN Sonia Lolita

JACQUEMONT Hélène

KOBON-MONNET Georgina

KUSTER Brigitte

LAVAUD Bertrand

LEDUAN Christophe

LOGEREAU Pierre-François

LUBIN-NOEL

MALLO Benjamin

MAMAN Mariam

PECHENARD Frédéric

PEREZ Karina

PERIFAN Atanase

ROUAH Géraldine

SERFATI Jamila

TAÏEB Karen

TERRIOUX Michel

TOURY Agnès

ZIADY Karim

CONSEIL DU *17^e*

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Catherine MULLER
Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-189

OBJET : 172024023 Adoption de la procédure d'urgence

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-12 et L2511-10 ;

Vu le règlement intérieur du conseil d'arrondissement, notamment son article 17 autorisant le dépôt des vœux jusqu'au jeudi précédent le conseil d'arrondissement ;

Vu la convocation du 06 novembre 2024 adressée par le maire d'arrondissement, pour la réunion du conseil d'arrondissement du 12 novembre 2024 ;

Vu l'ordre du jour initial publié le 06 novembre 2024 et l'ordre du jour complémentaire publié le 08 novembre 2024 ;

Considérant la publication tardive du projet de délibération propre portant sur l'adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025 (172024026) ;

Considérant le dépôt des vœux dans la limite du jeudi 07 novembre 2024 comme en dispose le règlement intérieur du conseil d'arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17^{ème} arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-190

OBJET : 172024024 Désignation du secrétaire de séance

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 06 novembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Paul HATTE, Adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DU *17^e*

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION **1 2 NOV. 2024**


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-191

OBJET : 172024025 Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024

Le conseil d'arrondissement du 17^{ème} arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 06 novembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU *17^e*

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-192

OBJET : 2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 123- 1 et suivants et R. 123- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121- 29, L. 2131- 1, L. 2131- 2, L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.104- 1, L. 133- 1, L. 153- 8, L. 153- 11 à L. 153- 23 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Paris approuvé par la délibération 2006 DU 108 en date des 12 et 13 juin 2006 et ses mises à jour, modifications, révisions simplifiées et mises en compatibilité intervenues depuis cette date ;

Vu la délibération 2020 DU 104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 prescrivant la révision du PLU de Paris, approuvant les objectifs poursuivis et définissant les modalités de la concertation préalable ;

Vu les éléments portés à la connaissance de la Ville par le préfet de Paris, préfet de la Région Île-de-France en juin 2021 et complétés par deux mises à jour en mars 2022 et août 2022 ;

Vu le débat tenu le 16 novembre 2021 au sein du Conseil de Paris sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu la délibération 2023 DU 33 en date des 5, 6, 7 et 8 juin 2023 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU en cours de révision ;

Vu les saisines des personnes publiques en dates des 15 et 16 juin 2023 et du 17 juillet 2023 ;

Vu les avis émis par les personnes publiques associées et par les personnes publiques ayant demandé à être consultées ;

Vu l'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale en date du 15 septembre 2023 puis le mémoire en réponse de la Ville de Paris à cet avis délibéré ;

Vu les procès-verbaux des séances de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CIPENAF) du 13 septembre 2023 et du 17 octobre 2024 ;

Vu les arrêtés en date des 15 novembre 2023 et 4 janvier 2024 par lesquels Madame la Maire de Paris a fixé les modalités de l'enquête publique ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 8 janvier au 29 février 2024 et les contributions qui y ont été déposées ;

Vu le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête en date du 9 juillet 2024 ;

Vu les modifications apportées au projet pour tenir compte des avis formulés par les personnes publiques et lors de l'enquête publique ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION **1 2 NOV. 2024**


Catherine MULLER

Vu le projet de PLU, figurant en annexe I à la présente délibération ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme répond aux objectifs poursuivis définis dans la délibération 2020 DU 104 en date des 15, 16 et 17 décembre 2020 ;

Considérant l'avis favorable de la commission d'enquête, assorti d'une réserve et de vingt recommandations ;

Considérant que la réserve formulée par la commission d'enquête a été levée ;

Considérant que le dossier a été modifié pour tenir compte des recommandations formulées par la commission d'enquête sur le projet arrêté, ainsi que des avis rendus et des observations du public ;

Considérant que les modifications apportées au projet, telles que mentionnées dans les annexes à la présente délibération, ne remettent pas en cause l'économie générale du plan local d'urbanisme arrêté ;

Sur le rapport présenté par M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité avis favorable est donné au projet 2024 DU 142

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 7
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 26



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION **12 NOV. 2024**

DELIBERATION N° 17-24-193

OBJET : V172024052 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - rattaché 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant que la création de logements et/ou de bureaux implique la création des équipements publics nécessaires à l'activité et la vie quotidienne du quartier ;

Considérant le déficit d'équipements publics à Paris, lié notamment à la rareté du foncier disponible ;

Considérant que la création d'établissements d'accueil de la petite enfance, comme d'équipements sportifs et culturels est donc indispensable pour accompagner l'arrivée des nouveaux habitants et travailleurs ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret et les élus de la majorité du 17^e arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Impose une étude de faisabilité de l'implantation d'un équipement public de petite enfance, sportif ou culturel pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux, dans les zones déficitaires, et en lien avec le Maire d'arrondissement sur la base d'un état des lieux objectif de l'existant.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024052

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-194

OBJET : V172024053 Vœu relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte - Rattaché 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline, Christophe Ledran, Hugues Charpentier et les élus de la Majorité d'arrondissement ;

Considérant que Paris est la capitale la plus dense d'Europe et qu'elle est aussi l'une des plus minérales ;

Considérant le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris, « Paris à 50° C », qui indique que les Parisiens ne disposent que de 3,2m² par habitant d'espaces végétalisés accessible au public ;

Considérant que la Petite Ceinture concentre de nombreux îlots de fraîcheur et un véritable réservoir de biodiversité (plus de quatre-cent espèces végétales et cent espèces animales y ont été recensées) dans un milieu urbain dense ;

Considérant le Tome 1 du Règlement du plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris qui indique que « la zone urbaine verte (UV) regroupe des espaces dont la fonction écologique, la qualité paysagère ou la vocation récréative, sportive ou culturelle doivent être préservées et mises en valeur pour assurer la qualité de vie et les besoins de détente des citoyens » ;

Considérant la vocation récréative des espaces de la Petite Ceinture, dédiés aux loisirs, à la culture, à la promenade et aux activités sportives, à l'agriculture urbaine ;

Considérant que le classement de la Petite Ceinture en zone urbaine verte permettrait, à terme, la création d'une promenade continue le long des 32 km et d'en faire le plus grand espace vert de Paris ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Aurélie Assouline, Christophe Ledran, Hugues Charpentier et les élus de la Majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Classe la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte, dont ses talus, afin de préserver la faune et la flore/

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024053

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

12 NOV. 2024

DÉLIBÉRATION

DELIBERATION N° 17-24-195

OBJET : V172024054 Vœu relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le plan local d'urbanisme bioclimatique - Rattaché 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant l'instauration d'une servitude de mixité fonctionnelle dans le plan local d'urbanisme bioclimatique ;

Considérant que cette servitude impose aux propriétaires d'immeubles de 4 500 m² et plus, la création de 11% de logements publics dans leur immeuble dès lors qu'ils introduisent une autorisation d'urbanisme ;

Considérant que la servitude de mixité fonctionnelle n'est pas assortie d'une compensation, à l'instar de ce qui existe avec le pastillage par ailleurs avec le droit de délaissement ;

Considérant que toute atteinte au droit de propriété doit s'accompagner d'une contrepartie, a fortiori lorsque cette atteinte a un fort impact économique sur le bien ;

Considérant que cette nouvelle servitude pourrait engendrer une dévaluation des biens concernés, estimés entre 30% et 70% de leur valeur ;

Considérant que la politique de servitude de mixité fonctionnelle est contreproductive et risque de décourager les acteurs privés à engager des travaux de rénovation de leurs biens, pourtant essentiels ;

Considérant les réserves émises par la commission d'enquête sur la servitude de mixité fonctionnelle, notamment en matière de restructuration lourde et de droits de commercialité ;

Geoffroy Boulard et les élus du groupe Union Capitale émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Renonce à sa politique de servitude de mixité fonctionnelle, qui va peser trop fortement sur les acteurs économiques de la capitale ;
- Mentionne au titre de ses orientations l'objectif d'accompagner les acteurs privés qui le souhaitent dans la transformation de leurs immeubles d'activités ou de bureaux, pour développer des programmes mixtes lorsque cela est faisable et a pour effet de préserver ou d'améliorer la mixité sociale ou fonctionnelle ;
- Crée, en partenariat avec les mairies d'arrondissement, une contrepartie à l'accompagnement de mixité fonctionnelle, permettant aux propriétaires qui souhaitent développer des programmes mixtes sur leur propriété, d'augmenter la surface de plancher quand cela est possible au regard du bâti, du règlement des hauteurs et de l'environnement aux alentours.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024054

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-196

OBJET : V172024055 Vœu relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique - Rattaché 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant l'objectif affiché par la Maire de Paris d'atteindre 40% de logements publics d'ici 2035, impliquant des servitudes de mixité sociale via le pastillage d'immeubles privés ;

Considérant que cette politique de pastillage entrainera une dévaluation des biens immobiliers concernés ;

Considérant que cette politique de pastillage découragera les propriétaires dans leurs projets de rénovation ;

Considérant que cette politique de pastillage constituera une forme de préemption déguisée, posant des questions sur le respect du droit de propriété privée ;

Considérant que cette pratique, assimilable à une préemption déguisée, pourrait représenter une atteinte au droit de propriété privée, protégé par la Constitution ;

Considérant que la priorité de la Ville devrait se concentrer sur la réduction de la vacance des logements et des bureaux, la rénovation du parc social et la lutte contre l'insalubrité ;

Considérant que la Ville de Paris pourrait atteindre ses objectifs de mixité sociale autrement, notamment par le biais de l'accession sociale à la propriété, favorisant une mixité durable et un parcours résidentiel évolutif pour les locataires du parc social ;

Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- renonce au pastillage des immeubles privés du 17^e arrondissement dans le cadre du PLU bioclimatique ;
- mène des consultations plus approfondies auprès des propriétaires privés concernés avant l'adoption de telles mesures ;
- privilégie des solutions alternatives pour améliorer la mixité sociale, tout en préservant les droits des propriétaires et en soutenant la vitalité du marché immobilier parisien.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024055

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-197

OBJET : V172024056 Vœu relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées dans Paris - Rattaché 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que Paris est la capitale la plus dense d'Europe et qu'elle est aussi l'une des plus minérales ;

Considérant le rapport de la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris, « Paris à 50° C », qui indique que les Parisiens ne disposent que de 3,2m² par habitant d'espaces végétalisés accessible au public ;

Considérant que certaines voies ferrées constituent un espace disponible pour la végétalisation de la capitale et le développement d'îlots de fraîcheur ;

Considérant les différents projets de couverture végétalisée des voies ferrées dans le 8^e, le 17^e et le 18^e ;

Considérant l'intérêt de ces projets en matière de lutte contre les nuisances sonores, puisqu'ils contribueraient très largement à la résorption des points noirs du bruit ;

Considérant que la programmation et le financement de telles opérations restent à définir ;

Considérant qu'il est nécessaire de consulter l'ensemble des partenaires économiques et institutionnels potentiels, en premier lieu la SNCF, qui exploite une partie des voies ferrées concernées par les projets d'espaces verts ;

Geoffroy Boulard et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- En partenariat avec la SNCF, procède à une étude du potentiel de couverture des voies ferrées dans Paris, afin d'évaluer ensuite la faisabilité technique et financière de projets d'espaces verts en surplomb de ces voies.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024056

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-198

OBJET : V172024062 Vœu relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique- Rattaché à la délibération 2024 DU 142

Vœu présenté par Geoffroy BOULARD, Brigitte KUSTER, Christophe Ledran et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant que le futur PLU_b prévoit une bande d'inconstructibilité de 25 mètres le long du boulevard périphérique ;

Considérant que cette règle interdit toute construction ou installation à moins d'être destinée à des équipements d'intérêt collectif, de services publics ou de logistique urbaine, conformément à un périmètre d'équipement spécifique ou à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielle ;

Considérant que cette bande de 25 mètres limite le potentiel d'aménagement et de développement économique des abords du périphérique, tout en n'exploitant pas pleinement des espaces qui pourraient être adaptés à des usages économiques moins sensibles aux nuisances ;

Considérant que certaines activités économiques, telles que les entrepôts, les ateliers d'artisans, ou d'autres espaces à faible occupation humaine, pourraient s'implanter le long de cette bande sans impact significatif sur la qualité de vie et en optimisant l'usage de ces terrains ;

Considérant que des activités économiques spécifiques pourraient contribuer au dynamisme des quartiers périphériques et offrir des opportunités économiques tout en respectant les objectifs de santé publique et de protection environnementale ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Modère la règle d'inconstructibilité en faveur d'un développement économique ciblé et compatible avec les caractéristiques des abords du boulevard périphérique, notamment une faible occupation humaine.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024062

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024



Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-199

**OBJET : V172024063 Vœu relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien
- Rattaché à la délibération 2024 DU 142**

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Agnès Toury et les élus de la majorité du 17^e arrondissement ;

Considérant l'importance de préserver l'identité architecturale et l'esthétique urbaine de Paris, notamment en protégeant le patrimoine faubourien, les bâtiments historiques, et les éléments caractéristiques des rues comme les « dents creuses » ;

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (PLUb) doit respecter les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), visant des hauteurs modérées pour limiter l'impact des surélévations sur l'urbanisme et la qualité de vie ;

Considérant que les surélévations excessives contribuent à la densification urbaine, augmentent les îlots de chaleur et perturbent la circulation de l'air dans les rues ;

Considérant que les exceptions au règlement des hauteurs doivent rester limitées aux projets ayant un impact positif sur l'environnement, comme la rénovation thermique ou la végétalisation des toits, tout en respectant le cadre des gabarits enveloppes existants ;

Considérant la phase de concertation sur les projets des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) et de règlement du 5 septembre 2022 au 4 octobre 2022 qui a suivi entre la mairie d'arrondissement, les services municipaux et l'exécutif municipal ;

Considérant la contribution que la Mairie du 17^e arrondissement a réalisée auprès de la Commission d'Enquête du PLUb le 9 février 2024 ;

Considérant que malgré la qualité de ces échanges, certaines adresses identifiées par la mairie d'arrondissement pour une Protection Ville de Paris ne sont pas proposées dans le projet de règlement du PLUb ;

Considérant qu'aucune motivation n'a été portée à la connaissance de la Mairie du 17^e arrondissement sur le non-ajout de ces adresses dans les Protections Ville de Paris du PLUb ;

Considérant que ces adresses représentent une partie de l'identité et de l'écriture architecturale parisienne ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver cet intérêt patrimonial, qui permet dans le même temps de limiter les projets de surélévations sur ces bâtis d'exception ;

Geoffroy Boulard, Agnès Toury et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Maire de Paris :

- Limite strictement les surélévations des « dents creuses » et d'autres bâtiments faubouriens à des cas de nécessité absolue, en respectant les recommandations de la Commission du Vieux-Paris et en veillant à l'harmonie architecturale ;
- Poursuive le recensement du patrimoine faubourien et des bâtiments remarquables, en collaboration avec la Commission du Vieux-Paris et les acteurs locaux, pour protéger l'identité et la mémoire des quartiers ;
- Ajoute à la liste des Protections Ville de Paris les adresses suivantes : 41, rue Ampère ; 43, rue Ampère ; 47, rue Ampère ; 51, rue Ampère ; 67, rue Ampère ; 71, rue Ampère ; 73, rue



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

Ampère ; 75, rue Ampère ; 77, rue Ampère ; 54, rue Ampère ; 56, rue Ampère ; 58, rue Ampère ; 60, rue Ampère ; totalité de la rue des Apennins : du 1 au 47 et du 2 au 44 rue des Apennins ; 7, villa Aublet ; 2, rue Brémontier ; 4, rue Brémontier ; 14, rue Brunel ; 156, rue Cardinet ; 41, rue de Chazelles ; 8, rue de Chazelles ; 18, rue la Condamine ; 28, rue Daubigny ; 15, rue Dautancourt ; 17, rue Dautancourt ; 26, rue Dautancourt ; 36, rue Davy ; 6, rue des Renaudes ; 10, rue des Renaudes ; 16, rue du Docteur Heulin ; du 22 au 34, rue des Epinettes ; du 21 au 35, rue des Epinettes ; du 43 au 51, rue des Epinettes ; 1 bis, rue Eugène Flachet ; 6, rue Fortuny ; 9, rue Fortuny ; 31, rue Fortuny ; 21, avenue Gourgaud ; 7, rue Henri Rochefort ; 9, rue Henri Rochefort ; du 19 au 37, rue Henri Rochefort ; 8, rue Jacquemont ; 15, rue Jacques Bingen ; 19, rue Jacques Bingen ; 2, rue Jacques Bingen ; 4, rue Jacques Bingen ; 8, rue Jacques Bingen ; 2, rue Jadin ; 49, rue Jouffroy d'Abbans ; 51, rue Jouffroy d'Abbans ; 53/53bis, rue Jouffroy d'Abbans ; 61, rue Jouffroy d'Abbans ; 73, rue Jouffroy d'Abbans ; 74, rue Jouffroy d'Abbans ; 3, rue Laugier ; 72, boulevard Pereire ; 74, boulevard Pereire ; 99, boulevard Pereire ; 109, boulevard Pereire ; 111, boulevard Pereire ; 119, boulevard Pereire ; 147, boulevard Pereire ; du 151 au 163, boulevard Pereire ; 77, rue Pouchet ; 25, rue de Prony ; 29, rue de Prony ; 64, rue de Prony ; 6, rue Saint Ferdinand ; 23, rue Salneuve ; 29, rue Salneuve ; 69, rue de Saussure ; 6, rue Tarbé ; 8 bis, rue de la Terrasse ; 18, rue de Tilsitt ; 8, rue Torricelli ; 10, rue Torricelli ; 120, rue Truffaut ; 88, avenue de Wagram ; 90, avenue de Wagram.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024063

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-200

OBJET : 172024026 Adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025

Le conseil du 17^{ème} arrondissement,

Vu le titre 1 du livre V de la deuxième partie du code général des collectivités territoriales, traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, et notamment ses articles L. 2511-40 et 41 ;

Vu les délibérations du Conseil de Paris relatives à la mise à jour de l'inventaire des équipements de proximité, à la détermination du cadre de référence de la répartition des dotations destinées aux états spéciaux d'arrondissement pour 2025 et au montant des états spéciaux d'arrondissement pour 2025 ;

Vu la notification du représentant de la Maire de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, Première Adjointe au Maire ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : L'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025 est arrêté au montant de 11 206 236 € en dépenses et en recettes, conformément aux états annexés à la présente délibération.

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-201

OBJET : 2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 61 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 179

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-202

OBJET : 2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 23 structures pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir, et la signature d'une convention le cas échéant ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 181

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION **12 NOV. 2024**

DELIBERATION N° 17-24-203

OBJET : V172024059 Vœu relatif au volet local du Plan Climat du 17e arrondissement - Rattaché à la délibération 2024 DTEC 1

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Carline Lubin-Noël, Christophe Ledran, Aurélie Assouline, Scévole de Livonnière, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le Plan Climat de Paris 2024-2026 ;

Considérant la possibilité pour les Mairies d'arrondissement d'y adjoindre un volet local ;

Considérant que la Mairie du 17e arrondissement porte une ambition transversale sur la question de l'adaptation au changement climatique ;

Considérant que la Mairie du 17e a identifié comme thématiques prioritaires :

- La mobilité au travers de la conciliation de l'espace public et la promotion des mobilités douces, notamment via la création de nouvelles pistes cyclables (51 km de pistes créés) et la densification des réseaux de transports en commun, notamment avec les aménagements importants de la Porte Maillot ;
- L'adaptation du bâti avec la rénovation thermique, en premier lieu celle de la mairie engagée depuis plusieurs années, le développement d'îlots de fraîcheur ;
- La préservation de la biodiversité et la création d'espaces verts, le 17e étant l'arrondissement qui en a créé le plus sur la mandature, et la plantation d'arbres ;
- L'alimentation durable et locale, notamment dans les cantines scolaires avec la Caisse des Écoles du 17e arrondissement ;
- La réduction des déchets, l'élimination du plastique à usage unique, et le développement de l'économie sociale et solidaire ;

Considérant que la mairie du 17e arrondissement veut poursuivre et intensifier les efforts entrepris ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Jean-Didier Berthault, Carline Lubin-Noël, Christophe Ledran, Aurélie Assouline, Scévole de Livonnière, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que soient intégrés au volet local du 17e arrondissement du Plan Climat de Paris 2024-2026 les items suivants:

- Pour des mobilités plus responsables :
 - Promotion de la pratique cycliste et sensibilisation via des bourses aux vélos, le Forum des mobilités, et le Comité vélo – horizon 2024
 - Faciliter l'usage du vélo par la création de pistes cyclables sécurisées (avenue des Ternes, rue de Rome, avenue de Villiers) – horizon 2028
 - Piétonisation partielle de la rue de la Jonquière – horizon 2026
 - Apaisement de la circulation par la pose de ralentisseurs : avenue de la Porte de Villiers, boulevard de l'Yser, boulevard de Dixmude, boulevard de la Somme, rue Brunel, rue Saussier-Leroy, rue Poncelet, rue Galvani, rue des Renaudes, rue de l'Abbé Rousselot, rue Saint-Ferdinand, boulevard de Reims, rue de la Condamine, boulevard Pereire, rue du Docteur Paul Brousse, rue Bernard Buffet- horizon 2026
 - Électrification de la ligne de bus 66 aux Batignolles – horizon 2026
 - Meilleure desserte de la Traverse Batignolles-Bichat dans le quartier Porte de Saint-Ouen / Porte Pouchet – horizon 2026
 - Création d'une vélo-station sécurisée Porte Maillot – horizon 2026

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

Catherine MULLER

- Soutien à l'innovation pour la logistique du « dernier kilomètre » avec l'installation d'un hub logistique entièrement décarboné et végétalisé Porte de Clichy et à la Porte de Champerret avec le projet de La Folie Champerret – horizon 2028
- Diminuer la pollution des véhicules thermiques en diminuant le temps pour trouver un stationnement dans le quartier des Batignolles avec le projet OpenBatignolles – horizon 2028
- Pour l'adaptation du bâti au dérèglement climatique :
 - Poursuite de la rénovation thermique de la Mairie du 17^e (façade côté cour intérieure) – horizon 2028
 - Rénovation thermique des équipements municipaux (gymnases, écoles, crèches) – horizon 2028
 - Accompagnement des copropriétés privées avec le programme « éco-rénovons Paris » et la plateforme CoachCopro (650 copropriétés inscrites fin 2023) - horizon 2026
 - Réhabilitation du bâti social : ensembles patrimoniaux Pitet-Curnonsky, Courcelles, Saussure, Jean-Leclaire, Fragonard, Daubigny – horizon 2030
 - Valoriser les toitures de l'arrondissement en les végétalisant, en les équipant de panneaux photovoltaïques ou en les peignant en blanc (Cool Roofing) – horizon 2026
- Pour la préservation de la biodiversité et la création d'espaces verts / végétalisation :
 - Ouverture du Square Pierre Demours – horizon 2026
 - Aménagement du Square Olave et Baden Powell – horizon 2026
 - Finalisation des aménagements d'Embellir votre quartier 1 et 2 (place Tristan Bernard, place Saint-Ferdinand, rue Ruhmkorff, rue des Acacias, rue Davy, Villa Compoin...) – horizon 2026
 - Création d'un espace canin rue de Courcelles – horizon 2026
 - Création d'un « quartier Moineaux » rue de la Jonquière – horizon 2026
 - Plantation d'arbres lors d'une opération de collecte de téléphones mobiles – horizon 2026
- Pour une alimentation durable et locale :
 - Politique d'achats vertueuse dans les cantines scolaires de l'arrondissement menée par la Caisse des Écoles, avec intégration de nouveaux critères dans les marchés publics : partenariats avec des producteurs locaux en Île-de-France, acquisition de camions « propres », vélos électriques pour personnel itinérant, linge entretenu par un Établissement et Service d'Aide par le Travail – horizon 2024
 - Exigences de qualité des produits augmentées : 60% de produits labellisés dont 30% en bio – horizon 2024
 - Création d'une nouvelle cuisine centralisée pour les collèges publics de l'arrondissement avec la reprise de leur restauration par la Caisse des Écoles – horizon 2030
 - Ouverture de la Maison du Bien Manger – horizon 2026
 - Étude pour l'implantation d'un nouveau marché découvert alimentaire dans le 17^e – horizon 2026
- Pour la réduction des déchets avec un objectif « Territoire zéro déchet » et le développement de l'économie sociale et solidaire :
 - 0% de plastiques à usage unique à la Mairie – horizon 2024
 - Déploiement de bornes Trilib' pour un meilleur maillage de l'arrondissement (36 bornes installées) et adjonction d'un 4^e module pour les biodéchets – horizon 2024
 - Opérations de nettoyage participatif avec le dispositif « Ménage ton voisinage » et l'Heure civique 17^e – horizon 2024

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

- Éducation et sensibilisation à tous âges avec le Passeport du Civisme à destination des élèves de CM1, CM2 et 6e, et les formations « Fresque du Climat » - horizon 2024
 - Charte contre le gaspillage alimentaire à destination des commerçants – horizon 2026
 - Formation et distribution de lombricomposteurs – horizon 2024
 - Accompagner les dispositifs de recyclerie et d'économie circulaire : ressourcerie, recyclerie du sport, TriMobile – horizon 2024
- Pour une culture de la sobriété énergétique (Espace public / Bâtiments publics) :
- Développer la culture de l'économie des flux (eau, énergie) : sensibilisation, pédagogie et analyse en participant au programme Relais de la Sobriété dans des équipements du 17^e – horizon 2026
 - Réduction de la facture énergétique des équipements publics et de la mairie, notamment du chauffage – horizon 2024
 - Faire de l'éclairage public du quartier des Batignolles le premier quartier totalement LED avec le projet OpenBatignolles – horizon 2028

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024059

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-204

OBJET : 2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L229-25 à L229-26 relatifs au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au Plan Climat Air Énergie Territorial et L. 122-4 et suivants et R. 122-17 relatif à la soumission du Plan Climat Air Énergie Territorial à évaluation environnementale ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L121-15-1 à L121-21 relatifs à la concertation préalable ;

Considérant le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Considérant l'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat-Air-Énergie Territorial ;

Considérant que l'article n°188 de la loi du 17 août 2015, indique que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un Plan Climat Air Énergie Territorial au plus tard le 31 décembre 2018 ;

Considérant les dispositions spécifiques des articles L.5219-1-II-5°, L.5219-5-III et L.5219-5 III du Code Général des Collectivités Territoriales, qui indiquent que la métropole du Grand Paris réalise un Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain (PCAEM), et que les établissements publics territoriaux et la Ville de Paris réalisent un Plan Climat-Air-Énergie (PCE) compatible avec le PCAEM ;

Considérant l'article 85 de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités qui vise un renforcement du volet « Air » des PCAET, dit « Plan d'Amélioration de la Qualité de l'Air » ;

Considérant la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Considérant les articles 34 à 36 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France dont l'objectif est de promouvoir une stratégie numérique responsable dans les territoires ;

Considérant l'article L.229-26 alinéa II du code de l'Environnement et l'article L. 141-5-3 du code de l'énergie donnant le rôle aux communes de définir les Zones d'accélération du développement des énergies renouvelables ;

Considérant la participation de la Ville au programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 » de la Commission européenne, qui vise à faire de 100 villes européennes des collectivités pionnières, en capacité d'anticiper l'objectif de neutralité climatique fixé en 2050 pour les villes européennes ;

Considérant la délibération 2007 DEVE 116 adoptant le 1er Plan Climat de Paris ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

Considérant la délibération 2012 DEVE 186 adoptant le Plan Climat Énergie de Paris ;

Considérant la délibération 2018 DEVE 54 adoptant le Nouveau Plan Climat Air Énergie de Paris ;

Considérant le vœu V.302 adopté par le Conseil de Paris de juillet 2019 déclarant l'Urgence climatique ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 mai 2022, par lequel Madame la Maire de Paris est autorisée à lancer de la révision légale du Plan Climat de Paris ;

Vu le courrier du Préfet de la Région d'Ile-de-France en date du 22 juin 2022 au titre de l'article R. 229- 53 du code de l'environnement ;

Vu le rapport d'évaluation environnementale stratégique réalisé conformément aux articles L. 122-4 et suivants et à l'article R.122-17 et suivants du Code de l'environnement ;

Vu le Bilan mi-parcours du Plan Climat 2028 publié le 15 septembre 2022 ;

Considérant la concertation préalable menée du 15 septembre au 15 décembre 2022 ;

Vu le Livre Blanc, synthèse de la concertation, restitué et publié le 10 février 2023 ;

Considérant la délibération 2023 DTEC 23 adoptant le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Considérant l'avis n° APPIF-2024-024 en date du 13/03/2024 de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale sur l'évaluation environnementale du projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Considérant la délibération CM2024/02/15/12-2 en date du 15 février 2024 du conseil métropolitain du Grand Paris rendant son avis sur le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Considérant le courrier en date du 19 février 2024 de la Présidente de la Région Île-de-France rendant son avis sur le projet de Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Vu la consultation publique lancée du 2 septembre au 4 octobre 2024 sur le projet de Plan Climat et le projet de Zone d'accélération du développement des énergies renouvelables ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser l'adoption du Plan Climat de Paris 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DÉLIBÈRE :

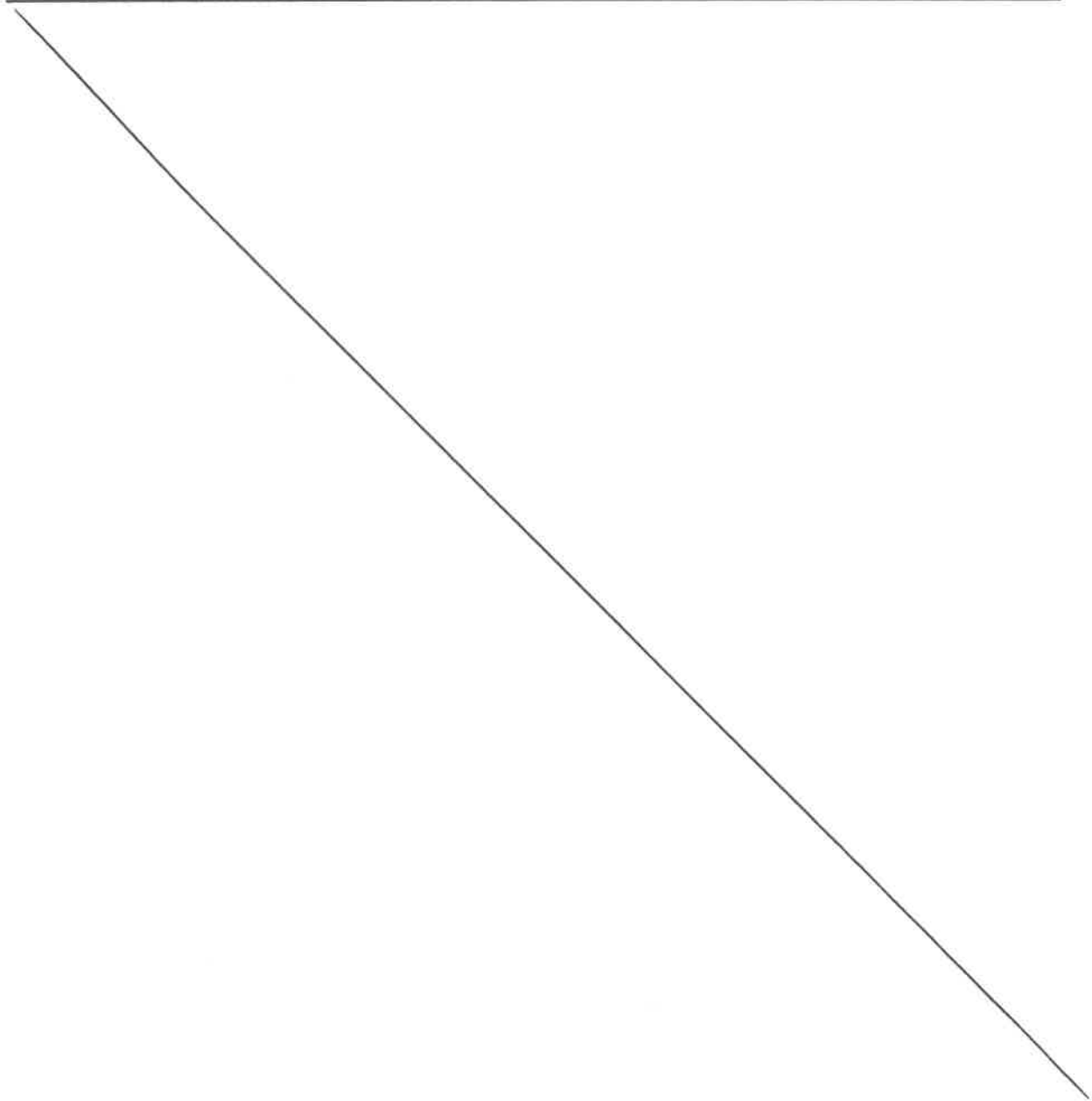
À la majorité, avis favorable est donné au projet 2024 DTEC 1

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 8

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 25





CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-205

OBJET : 2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 171

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU *17^e*

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

1 2 NOV. 2024

Catherine Muller
Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-206

OBJET : 2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 172

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-207

OBJET : 2024 DDCT 177 Subventions (11700 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3e enveloppe EDL 17)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu la délibération 2024 DDCT 65 votée le 10 juillet 2024, autorisant Madame la Maire de Paris à signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu la délibération 2024 DDCT 100 votée le 10 juillet 2024, approuvant la demande de Madame la Maire de Paris d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 177

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

1 2 NOV. 2024

Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-208

OBJET : 2024 DSP 77 Subventions (151 667 €) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13e arrondissement (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e). Dispositif ELIAHS (13e,17e,18e,19e,20e)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer les conventions avec l'Association de Santé Mentale du 13e arrondissement de Paris et avec le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e), et d'attribuer une subvention à ces organismes au titre de 2024 ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie CONTENT, conseillère du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSP 77

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-209

OBJET : 2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le code du travail et notamment les articles L5132- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2511- 1, L2512- 1, ainsi que l'article L3211- 1 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à 65 organismes et de l'autoriser à signer une convention avec ces organismes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 23

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

1 2 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-210

OBJET : 2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 42 associations pour le financement de 42 projets

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 129

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-211

OBJET : 2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions annuelles de fonctionnement à plusieurs associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 130

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-212

OBJET : 2024 DLH 234 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1ère concession avec la SOREQA et avenant n°18

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération 2014 SGCP 1 du Conseil de Paris du 5 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à la Maire de Paris d'exercer au nom de la commune les droits de préemption dans tous les cas prévus par le Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération 2010 DLH- DU- DDEEES 102 du Conseil de Paris des 5 et 6 juillet 2010 créant notamment une opération d'aménagement ayant pour objet de procéder au traitement de divers îlots et parcelles présentant des caractères d'habitat dégradé et autorisant la signature avec la SOREQA d'un traité de concession d'aménagement lui confiant la réalisation de cette opération ;

Vu le traité de concession d'aménagement signé le 7 juillet 2010 entre la Ville de Paris et la SOREQA en exécution de la délibération précitée et ses 16 avenants successifs ;

Vu les délibérations 2018 DLH- 15C et 2018 DLH- 344 du Conseil de Paris des 10, 11, 12 et 13 décembre 2018 modifiant les statuts de la SOREQA ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation :
- le compte rendu annuel à la collectivité local (CRACL) au 31 décembre 2023 ;
- l'actualisation du périmètre de l'opération d'aménagement précitée ;
- la signature avec la SOREQA d'un avenant n°18 au traité de concession précité en conséquence ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DLH 324

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-213

OBJET : 2024 DLH 267 Location de l'immeuble 2 rue Collette et 87 avenue de Saint-Ouen Paris 17^e à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122- 21 ;

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.451- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris se propose de soumettre à son agrément les conditions de location à Paris Habitat OPH du lot de copropriété n° 3 l'immeuble 2, rue Collette et 87, avenue de Saint-Ouen (17^e) ;

Vu la Saisine du Service Local du Domaine de Paris en date du 17 octobre 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis défavorable est donné au projet 2024 DLH 267

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 27

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement


Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-214

OBJET : 2024 DLH 301 Association TURBULENCES - 12 Boulevard de Reims - 17^e – signature d'une convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122- 22 et L.2511- 1 et suivants ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2111- 1 et suivants et 2125- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose d'autoriser la conclusion d'une convention temporaire d'occupation du domaine public portant mise à disposition au profit de l'association « TURBULENCES ! » d'un terrain situé 12 boulevard de Reims à Paris 17^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du Patrimoine en date du 25 septembre 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DLH 301

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-215

OBJET : 2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L121- 1 et suivants ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 1 et les suivants, L1511- 2 et les suivants, L1511- 3 et les suivants, et les articles L2224- 13 et les suivants ;

Vu l'article L3211- 1 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L541- 1 et les suivants ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2381 du 13 décembre 2023 relatif aux aides « de minimis » ;

Vu le règlement de la Commission n°2023/2832 du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis octroyées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 structures et de l'autoriser à signer des conventions avec chacune d'entre elles ;

Sur le rapport présenté par Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 140

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-216

OBJET : 2024 DSOL 145 Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511- 13, L 2511- 14 ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de financements à 13 associations pour l'achat d'équipements informatiques et numériques ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 145

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-217

OBJET : 2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2025

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris propose de l'autoriser à signer une convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 186

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement



Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-218

OBJET : 2024 DTEC 41 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2511-1 et suivants ;

Vu le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris pour la période 2015-2020 (PPBE) adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 28, 29 et 30 septembre 2015 ;

Vu le Plan d'amélioration de l'environnement sonore de la Ville de Paris, version finale après consultation du public, pour la période 2022-2026 adopté par le Conseil de Paris en sa séance des 5,6,7 et 8 juillet 2022 ;

Vu le projet de délibération, en date des 6, 7, 8 et 9 février 2024 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention annuelle avec l'association BRUITPARIF fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association pour l'exercice 2024 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DTEC 41

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-219

OBJET : 2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2511- 11 et suivants ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions (473.300 €) aux associations de commerçants et au groupement des exploitants du Forum des Halles pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 178

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
Mairie du 17^{ème} arrondissement



Carine MULLER

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-220

OBJET : 2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411- 1 à L 1411- 19 ;

Vu l'avis du comité social territorial de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 14 juin 2024 ;

Vu l'avis émis le 10 septembre 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L 1411- 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 312

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-221

OBJET : 2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500€)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la loi 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1511- 2, L1511- 3, L2511- 1, L2512- 1 ;

Vu la convention en date du 8 août 2022 passée entre la Région Ile-de-France et la Ville de Paris autorisant la Ville de Paris à attribuer des aides notamment sur le fondement du régime d'aide « aide aux projets à utilité sociale » et sur le fondement du régime d'aide « soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE- PME » ;

Vu le règlement d'intervention pour l'aide aux projets à utilité sociale adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017-141 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le règlement d'intervention pour la politique de soutien à l'entrepreneuriat et au développement des TPE-PME adopté par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans sa délibération n° CR 2017- 14 en date du 6 juillet 2017 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'accorder des subventions et de signer des conventions avec 12 structures de l'économie circulaire et de l'entrepreneuriat social et de renouveler l'adhésion de la Ville à l'association Le labo de l'ESS ;

Sur le rapport présenté par Mme Carline LUBIN-NOEL, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 76

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-222

OBJET : 2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), de subventions d'équipement (25 731 euros), et de subventions pour travaux (153 459 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 37

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-223

OBJET : 2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture et la Caisse d'allocations familiales de Paris relative au Projet éducatif de territoire parisien 2021-2026 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions et l'autorisation de signer les conventions ci-jointes avec 27 associations parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 58

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-224

OBJET : 2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.251 1- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10 ;

Vu la convention signée le 30 septembre 2021 entre le Rectorat de Paris, la Ville de Paris, la Préfecture de Paris et la Caisse d'Allocations Familiales de Paris relative au Projet éducatif territorial parisien 2021- 26 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu la délibération 2023 DASCO 94 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 fixant les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics pour l'année 2024 ;

Vu le projet de délibération, par lequel la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collèges publics ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 139

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-225

OBJET : 2024 DFPE 108 Subvention (417 986 euros) à cinq associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 Accueils Enfants Parents à Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 novembre 2021 avec l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP) ayant son siège social 20, rue Santerre à Paris (12e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents « La Bulle d'Air » situé 60, rue Greneta (Paris Centre) et son action LAEP Hors les murs en CHU/CHRS ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « Crescendo » ayant son siège social 102 C, rue Amelot (11e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents itinérant (15e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2021 avec l'association « Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) » ayant son siège social 117, rue du Faubourg du Temple à Paris (10e), pour le fonctionnement du Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Maison des Sources » situé 83, rue Julien Lacroix (20e), d'un « Lieu d'Accueil Enfants Parents mobile » à destination des familles hébergées ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 26 décembre 2023 avec l'association « Ressources Enfances Parentalités » ayant son siège social 33, rue Poliveau à Paris (5e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents « Le Parc avec un Toit » situé 38, rue Poliveau (5e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à cinq associations ainsi que la signature de deux conventions et quatre avenants aux conventions existantes pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 108

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU *17^e*

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Catherine Muller
Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-226

OBJET : 2024 DFPE / DASCO 117 - Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à 20 associations et la signature de conventions annuelles ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 117

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-227

OBJET : 2024 DFPE 149 Signature de conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance à Paris

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose de signer des conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 149

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-228

OBJET : 2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €)

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L2511- 1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées les 9 décembre 2021, 1^{er} janvier 2022, 7 janvier 2022, 14 avril 2022, 20 octobre 2022, 1^{er} décembre 2022, 9 décembre 2022, 18 juillet 2023, 20 juillet 2023, 19 octobre 2023 par les associations citées ci-dessous et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions aux 39 associations ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17^{ème} arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 159

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-229

OBJET : V172024057 Vœu relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non-adapté à leurs besoins pour les bailleurs de la Ville de Paris

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Aurélie Assouline et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vus les articles 441 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Considérant que la décision d'attribution du logement est soumise en dernier ressort à l'appréciation de la commission du bailleur ;

Considérant que les propriétaires d'un logement non adapté aux besoins du foyer peuvent accéder à un logement social ;

Considérant que des demandeurs de logements propriétaires non occupant d'un logement ne répondant pas aux besoins du foyer se voient refuser l'attribution d'un logement social au motif qu'ils sont propriétaire d'un bien immobilier ;

Considérant que les revenus du bien immobilier entrent dans le calcul des ressources du dossier de demande de logement et définissent la catégorie du demandeur ;

Considérant que pour les entrepreneurs et commerçants l'investissement dans un bien immobilier constitue un moyen d'épargne et de garantie à titre personnel et professionnel ;

Considérant la nécessité d'apporter un message clair pour faciliter le parcours des demandeurs de logement, particulièrement à Paris ;

Geoffroy Boulard, Scévole de Livonnière, et les élus du 17^{ème} arrondissement émettent le vœu que la maire de Paris :

- Demande aux bailleurs de la ville de Paris, lors de l'examen des dossiers de demande de logement en commission d'attribution, de permettre l'accès au parc social des ménages propriétaires non occupant d'un logement inadapté à leurs besoins, dès lors que les conditions de ressources répondent aux critères fixés.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024057

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-230

OBJET : V172024058 Vœu relatif à la création d'un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Géraldine Rouah et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant les fortes pluies de la mi-octobre ;

Considérant qu'au moins quatre écoles du 17^e arrondissement ont connu des incidents qui laissent inquiet quant à la capacité des bâtiments à supporter des intempéries annoncées de plus en plus intenses à l'avenir ;

Considérant qu'il s'agit de l'école Gilbert Cesbron (fuites dans les classes), de l'école Berthier (effondrement d'un plafond dans l'entrée), de l'école Champerret (effondrement d'un plafond dans les sanitaires) et de l'école élémentaire Rostropovitch (effondrement d'un plafond dans les sanitaires) ;

Considérant que dans ce dernier cas le plafond s'est effondré sur une élève, entraînant un traumatisme crânien, et que la mère de l'enfant a porté plainte contre la Ville ;

Considérant que ces événements permettent de surcroît de remarquer la fragilité de bâtiments livrés ces dix dernières années, dont les problèmes rencontrés par certains ne sont pas sans rappeler le cas de l'école de la rue Duplex dans le 15^e arrondissement, discuté en conseil de Paris à la séance du 8 octobre : Gilbert Cesbron, Bernard Buffet, Mstislav Rostropovitch... ;

Considérant les obligations de sécurité dans la gestion du service public scolaire ;

Considérant les engagements de la Ville quant à la qualité et la durabilité des bâtiments ;

Considérant la multiplication des incidents ;

Considérant l'absence de renforts dans les équipes chargées de surveiller et réparer, côté DCPA/SLA et côté DASCO/CASPE ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Géraldine Rouah et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Mette en place une action d'audit des bâtiments signalés aux CASPE ;
- Érige la préservation et la durabilité des crèches et des établissements en objectif prioritaire ;
- Crée un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 17 NOV. 2024

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu VI72024058

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

CONSEIL DU 17<

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 1 2 NOV. 2024


Catherine MULLER

DELIBERATION N° 17-24-231

OBJET : V172024060 Vœu relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Hélène Jacquemont, Hugues Charpentier, Lourdes Fernandes et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le fonctionnement de l'urgence sociale à Paris ;

Considérant la création de la Mission Urgence Sociale (MUS) en 2022 afin de coordonner l'action des différents acteurs sous l'égide du Secrétariat Général de la Ville de Paris ;

Considérant la territorialisation en cours de l'urgence sociale qui sera placée en premier chef sous la responsabilité des Directions Générales des Services (DGS) des mairies d'arrondissement et des Établissements Parisiens des Solidarités (EPS), la MUS n'intervenant plus qu'en soutien ;

Considérant que cette territorialisation prévoit la création de trois instances (CAVS, CVS, CSMS) coordonnées par les EPS et les DGS ;

Considérant que cette territorialisation concerne également l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA) dans les Divisions territoriales de la Direction de la Prévention et de la Police Municipale (DPMP) ;

Considérant que cette territorialisation doit s'accompagner d'une mise à disposition par la Ville de moyens humains supplémentaires dans les DGS, EPS et DT de la DPMP ;

Considérant que cette mise à disposition de moyens humains est déjà expérimentée dans certains arrondissements ;

Considérant que cette territorialisation permettra une connaissance plus fine et un meilleur suivi des situations des personnes à la rue ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Hélène Jacquemont, Hugues Charpentier, Lourdes Fernandes et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la mise à disposition de moyens humains supplémentaires soit généralisée dans tous les arrondissements, à savoir un poste rattaché au DGS, à l'EPS, et une UASA territorialisée

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024060

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 33

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-232

OBJET : V172024061 Vœu relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran et les élus de la Majorité d'arrondissement ;

Considérant que l'article R*141-40 du code de la voirie routière dispose qu'un règlement de voirie fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art et qu'il détermine les conditions dans lesquelles le maire peut décider que certains des travaux de réfection seront exécutés par la commune ;

Considérant que la Ville de Paris a procédé à la modification de son règlement de voirie en 2015 ;

Considérant que ce règlement prévoit désormais que les intervenants sont entièrement responsables de la remise en état de l'espace public à l'identique : réfection de la structure et des revêtements, repose des mobiliers, reconstitution de la signalisation verticale et horizontale et de l'éclairage public ;

Considérant que ce changement ne permet pas de disposer d'un espace public uniforme et en bon état ;

Considérant qu'avant les Jeux Olympiques et Paralympiques, il était recensé près de 7 500 chantiers à Paris ;

Considérant que la mauvaise gestion des chantiers tout au long de la mandature oblige la Ville de Paris à repousser certains chantiers après 2026 en raison d'un engorgement de ces derniers ;

Considérant que sur l'open data il existe un relevé des chantiers à Paris ;

Considérant qu'il est essentiel que les Parisiennes et les Parisiens puissent être informés des chantiers qui se déroulent à proximité de leur domicile ou de leur lieu de travail afin de s'adapter aux éventuelles contraintes ;

Considérant que la Ville de Paris doit pouvoir utiliser tous les moyens nécessaires et notamment numériques afin d'informer directement les Parisiennes et les Parisiens ;

Considérant que dans le 17^e arrondissement, une plateforme numérique appelée "chantiers17.paris" permet d'informer les riverains des chantiers qui vont avoir lieu autour de chez eux par l'envoi d'informations par mail ;

Considérant que l'entretien de la chaussée pourrait être utilement facilité et anticipé grâce à de nouvelles technologies utilisant l'intelligence artificielle pour détecter les dégradations ;

Considérant que des initiatives en ce sens sont d'ores et déjà déployées dans certaines communes franciliennes telles que Villeneuve-Saint-Georges ou Vincennes, et d'autres villes de France et européennes ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

Geoffroy Boulard, Paul Hatte, Christophe Ledran et les élus de la Majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Rétablisse, au sein de son règlement de voirie, une gestion internalisée de la réfection de la voirie après les travaux des intervenants sur leurs chantiers.
- Lance une plateforme numérique recensant l'ensemble des chantiers de la Ville de Paris et permettant l'envoi d'alertes, de manière dématérialisée, aux riverains de ces chantiers afin de les informer des dates de ces derniers et de leur nature.
- Expérimente des solutions utilisant l'intelligence artificielle pour anticiper l'entretien de la voirie et faciliter le travail des équipes de la Direction de la Voirie et des Déplacements.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024061

Nombre de votants : 33 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 27
Suffrages exprimés contre : 0
Abstention : 6



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-233

OBJET : V172024049 Vœu relatif à régulation de l'espace public

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant que l'espace public parisien connaît une transformation profonde avec le développement des mobilités actives, notamment l'usage du vélo ;

Considérant qu'un meilleur partage de l'espace public est indispensable, mais que les évolutions ont engendré des formes de cohabitation, marquées par des conflits d'usage ;

Considérant que la violence routière est un fléau ;

Considérant la dégradation de la sécurité : piétons, cyclistes et automobilistes se partagent difficilement l'espace, au détriment de la sécurité de tous ;

Considérant que cette situation a récemment culminé avec le décès tragique de Paul, un jeune homme victime de violences routières, un drame qui a ému toute la France et a souligné l'urgence d'agir pour améliorer la prévention des risques routiers ;

Considérant que le respect du Code de la route, la vigilance partagée, la courtoisie et la sécurité doivent être rappelés avec force à tous les usagers de l'espace public ;

Considérant que depuis sa création, la Sécurité routière, de par ses actions et nombreuses campagnes de sensibilisation, a permis de réduire la mortalité sur les routes en France, passant en 2021 à 2 947 décès contre 18 034 en 1972 ;

Considérant que la Ville de Paris dispose des pouvoirs de régulation de la circulation et du stationnement, et que leur application par la police municipale est indispensable pour assurer la sécurité routière ;

Considérant qu'il est de notre devoir de faire de Paris une ville plus sûre, plus respectueuse de ses citoyens, et plus responsable face aux dangers que représentent les tensions croissantes de l'espace public ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Lance une campagne de communication massive pour sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques de la prévention routière en rappelant les règles de sécurité, les obligations mutuelles et les comportements responsables à adopter pour éviter les accidents.


Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024



Catherine MULLER

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu VI72024049

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26
Suffrages exprimés contre : 6
Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-234

OBJET : VI72024050 Vœu relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant que Paris accueille chaque année près de 29 millions de touristes, dont près de la moitié sont français selon l'Apur et fait d'elle, l'une des destinations touristiques les plus prisées au monde ;

Considérant que près de 49 millions de visiteurs ont visité l'un des 68 sites touristiques parisiens référencés en 2022 selon l'Apur ;

Considérant que certains lieux emblématiques concentrent la majorité des visiteurs tels que la tour Eiffel (6,3 millions de visiteurs en 2023), le musée du Louvre (8,9 millions de visiteurs en 2023), Montmartre, pouvant entraîner une saturation des espaces publics et des nuisances pour les habitants ;

Considérant l'importance de préserver la qualité de vie des Parisiens tout en affirmant l'attractivité touristique de la capitale ;

Considérant que chaque arrondissement de Paris possède une identité unique, riche en histoire, en culture et en activités qui méritent d'être mises en valeur ;

Considérant qu'une stratégie touristique adaptée à chaque arrondissement pourrait favoriser une meilleure répartition des flux touristiques, réduire la pression sur certains sites emblématiques et promouvoir des quartiers moins fréquentés, et contribuer à augmenter le nombre de visiteurs ;

Considérant que cette approche contribuerait également à soutenir les commerces locaux et à dynamiser l'économie de chaque arrondissement ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- s'engage à mettre en place une stratégie touristique par arrondissement, comprenant les actions suivantes :
 - élaboration d'un plan d'action spécifique pour Paris, en concertation avec les mairies d'arrondissement et les acteurs locaux, prenant en compte ses atouts, ses besoins et ses aspirations en développant des parcours touristiques alternatifs en encourageant les modes de transport respectueux de l'environnement, tels que la marche, le vélo et les transports en commun ;
 - promotion des événements locaux, des artisans, et des acteurs culturels par le biais de campagnes de communication ciblées ;
 - mise en place de parcours touristiques thématiques, reliant les sites d'intérêt et valorisant le patrimoine de chaque quartier ;
 - suivi régulier des retombées économiques et sociales de cette stratégie, avec une évaluation annuelle pour ajuster les actions en fonction des résultats obtenus.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024050

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 32

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-235

OBJET : V172024051 Vœu relatif au dispositif Paris Familles

Vœu présenté par Bertrand Lavaud ;

Considérant qu'en août 2024, la Ville de Paris a lancé une nouvelle plateforme numérique, Paris Familles, en remplacement de Facil'Familles, afin de centraliser la gestion des services municipaux pour les familles parisiennes (inscription aux activités périscolaires, demande de place en crèche, etc.) ;

Considérant que la mise en place de Paris Familles a généré des problèmes techniques, des difficultés d'inscription aux services périscolaires, ainsi qu'une perte d'historique lors de la transition depuis Facil'Familles, entraînant la confusion de nombreux parents ;

Considérant que des familles n'ont pas pu déclarer correctement leurs liens parent/enfant, laissant près de 9 000 enfants apparaître comme orphelins, ce qui complique la facturation des activités périscolaires ;

Considérant que la première facturation, prévue pour novembre, risque également de poser des problèmes si les justificatifs CAF n'ont pas été mis à jours, exposant des parents au paiement du tarif maximum, de manière injustifiée ;

Considérant enfin que ces dysfonctionnements ont non seulement affecté les parents, mais également mis à rude épreuve les agents de la Ville, les directeurs d'écoles et les Référents Éducation Ville (REV), qui se sont retrouvés avec une charge de travail accrue, notamment pour rectifier les dossiers en suspens ;

Considérant qu'il est indispensable d'accompagner les familles parisiennes dans leurs démarches quotidiennes, en améliorant la qualité des services numériques municipaux ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud la Mairie du XVII^e émet le vœu que la Mairie de Paris :

- mette en place une hotline renforcée dédiée à l'accompagnement des familles dans la résolution des problèmes rencontrés sur la plateforme Paris Familles ;
- traite de toute urgence la résolution de ces problématiques techniques afin de garantir un service fonctionnel et fiable pour toutes les familles parisiennes ;
- renforce les mesures de communication pour informer les familles dans les démarches à suivre ;
- s'assure que les agents municipaux soient soutenus et disposent de moyens nécessaires pour traiter rapidement les dossiers en suspens.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17^{ème} d'arrondissement ;

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024



Catherine MULLER

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024051

Nombre de votants : 32 dont 8 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 26
Suffrages exprimés contre : 4
Abstention : 2

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Etat spécial du 17e arrondissement pour 2025

DEPENSES

Synthèse générale	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	11 219 924 €	11 206 236 €
DAL	978 730 €	978 068 €
E0282 Travaux urgents	433 549 €	428 868 €
E0381 Conseils de quartier	29 754 €	29 754 €
E301 Anim locale et culturelle	515 427 €	519 446 €
DGL	9 821 495 €	9 808 469 €
E020 Adm générale collectivité	689 030 €	689 030 €
E0242 Maisons des associations	167 812 €	175 547 €
E211 Écoles maternelles	814 215 €	789 246 €
E212 Écoles primaires	1 414 259 €	1 291 780 €
E3111 Enseignement art pratique	544 572 €	552 038 €
E313 Bibliothèques médiathèque	89 692 €	81 992 €
E321 Salles de sport, gymnases	348 793 €	316 160 €
E322 Stades	143 348 €	134 388 €
E3232 Piscines et bassins école	259 123 €	244 387 €
E3381 Centres d'animation	1 838 619 €	1 887 729 €
E4221 Crèches et garderies	2 437 039 €	2 494 883 €
E511 Espaces verts urbains	784 032 €	860 327 €
E3382 Espaces jeunes	290 962 €	290 962 €
DIV	419 699 €	419 699 €
E0281 DIV	345 323 €	345 323 €
E0381 Conseils de quartier	74 376 €	74 376 €
Total général	11 219 924 €	11 206 236 €

Section d'investissement - Dotation d'investissement	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	419 699 €	419 699 €
458101	419 699 €	419 699 €
45-458101-D DIV versee	419 699 €	419 699 €
Total général	419 699 €	419 699 €

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

Dotations d'investissement - rubrique 0281 dotations d'investissement générale	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	345 323 €	345 323 €
458101	345 323 €	345 323 €
45-458101-D DIV versee	345 323 €	345 323 €
Total général	345 323 €	345 323 €

Dotations d'investissement - rubrique 0381 conseils de quartier	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	74 376 €	74 376 €
458101	74 376 €	74 376 €
45-458101-D DIV versee	74 376 €	74 376 €
Total général	74 376 €	74 376 €

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Section de fonctionnement - Dotation d'animation locale et dotation de gestion locale	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	10 800 225 €	10 786 537 €
011	10 800 225 €	10 786 537 €
DAI	978 730 €	978 068 €
011-60623-D Alimentation	2 000 €	2 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	15 000 €	15 000 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et m	1 000 €	1 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	1 000 €	1 000 €
011-611-D Contrats de prestations de services	7 000 €	7 000 €
011-6132-D Locations immobilières	16 000 €	16 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	40 000 €	40 000 €
011-615221-D Bâtiments publics	433 549 €	428 868 €
011-6182-D Documentation générale et technique	5 000 €	5 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	10 000 €	10 000 €
011-6234-D Réceptions	126 000 €	126 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	67 000 €	67 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divi	10 000 €	10 000 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000 €	1 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000 €	1 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	1 000 €	1 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	236 181 €	240 200 €
011-6231-D Annonces et insertions	5 000 €	5 000 €
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collect	1 000 €	1 000 €
DGI	9 821 495 €	9 808 469 €
011-60611-D Eau et assainissement	542 111 €	495 703 €
011-606121-D Electricité	1 583 389 €	1 309 391 €
011-606122-D Gaz	575 355 €	585 917 €
011-60613-D Chauffage urbain	444 335 €	398 119 €
011-60622-D Carburants	3 000 €	3 000 €
011-60623-D Alimentation	552 764 €	578 819 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	147 473 €	147 473 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	173 680 €	173 680 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	261 588 €	261 588 €
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000 €	10 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	61 371 €	61 371 €
011-6067-D Fournitures scolaires	368 941 €	368 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	134 366 €	129 531 €
011-611-D Contrats de prestations de services	2 282 310 €	2 352 199 €
011-6132-D Locations immobilières	734 131 €	814 035 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000 €	100 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	11 400 €	11 400 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	88 180 €	113 766 €
011-61521-D Terrains	258 820 €	332 920 €
011-615221-D Bâtiments publics	43 525 €	43 525 €
011-615232-D Réseaux	32 533 €	32 533 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - A	35 375 €	35 375 €
011-6156-D Maintenance	270 026 €	323 775 €
011-6182-D Documentation générale et technique	4 570 €	4 570 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 500 €	1 500 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	9 649 €	9 649 €

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

Section de fonctionnement - Dotation d'animation locale et
dotation de gestion locale

	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
011-6234-D Réceptions	74 194 €	74 194 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	6 000 €	6 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - div	500 €	500 €
011-6241-D Transports de biens	11 700 €	11 700 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	56 300 €	56 300 €
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000 €	8 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	75 000 €	75 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	763 599 €	783 126 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	84 405 €	84 405 €
011-63513-D Autres impôts locaux	1 299 €	1 299 €
011-6231-D Annonces et insertions	1 000 €	1 000 €
011-63512-D Taxes foncières	2 500 €	2 500 €
011-6358-D Autres droits	6 606 €	6 606 €
Total général	10 800 225 €	10 786 537 €

Dotation d'animation locale	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	978 730 €	978 068 €
011	978 730 €	978 068 €
011-60623-D Alimentation	2 000 €	2 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	15 000 €	15 000 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèque	1 000 €	1 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	1 000 €	1 000 €
011-611-D Contrats de prestations de services	7 000 €	7 000 €
011-6132-D Locations immobilières	16 000 €	16 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	40 000 €	40 000 €
011-615221-D Bâtiments publics	433 549 €	428 868 €
011-6182-D Documentation générale et technique	5 000 €	5 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	10 000 €	10 000 €
011-6234-D Réceptions	126 000 €	126 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	67 000 €	67 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	10 000 €	10 000 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000 €	1 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000 €	1 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	1 000 €	1 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	236 181 €	240 200 €
011-6231-D Annonces et insertions	5 000 €	5 000 €
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collectivité	1 000 €	1 000 €
Total général	978 730 €	978 068 €

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Dotation d'animation locale - rubrique 0282 Travaux urgents	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	433 549 €	428 868 €
011	433 549 €	428 868 €
011-615221-D Bâtiments publics	433 549 €	428 868 €
Total général	433 549 €	428 868 €

Dotation d'animation locale - rubrique 0381 conseils de quartier	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	29 754 €	29 754 €
011	29 754 €	29 754 €
011-6234-D Réceptions	6 000 €	6 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	2 000 €	2 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	21 754 €	21 754 €
Total général	29 754 €	29 754 €

Dotation d'animation locale - rubrique 301 animation locale et culturelle	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	515 427 €	519 446 €
011	515 427 €	519 446 €
011-60623-D Alimentation	2 000 €	2 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	15 000 €	15 000 €
011-6065-D Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et m	1 000 €	1 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	1 000 €	1 000 €
011-611-D Contrats de prestations de services	7 000 €	7 000 €
011-6132-D Locations immobilières	16 000 €	16 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	40 000 €	40 000 €
011-6182-D Documentation générale et technique	5 000 €	5 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	10 000 €	10 000 €
011-6234-D Réceptions	120 000 €	120 000 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	65 000 €	65 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - dive	10 000 €	10 000 €
011-6247-D Transports collectifs du personnel	1 000 €	1 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	1 000 €	1 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	1 000 €	1 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	214 427 €	218 446 €
011-6231-D Annonces et insertions	5 000 €	5 000 €
011-6245-D Transports de personnes extérieures à la collect	1 000 €	1 000 €
Total général	515 427 €	519 446 €

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024


Catherine MULLER

Dotation de gestion locale	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	9 821 495 €	9 808 469 €
011	9 821 495 €	9 808 469 €
011-60611-D Eau et assainissement	542 111 €	495 703 €
011-606121-D Electricité	1 583 389 €	1 309 391 €
011-606122-D Gaz	575 355 €	585 917 €
011-60613-D Chauffage urbain	444 335 €	398 119 €
011-60622-D Carburants	3 000 €	3 000 €
011-60623-D Alimentation	552 764 €	578 819 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	147 473 €	147 473 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	173 680 €	173 680 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	261 588 €	261 588 €
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000 €	10 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	61 371 €	61 371 €
011-6067-D Fournitures scolaires	368 941 €	368 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	134 366 €	129 531 €
011-611-D Contrats de prestations de services	2 282 310 €	2 352 199 €
011-6132-D Locations immobilières	734 131 €	814 035 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000 €	100 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	11 400 €	11 400 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	88 180 €	113 766 €
011-61521-D Terrains	258 820 €	332 920 €
011-615221-D Bâtiments publics	43 525 €	43 525 €
011-615232-D Réseaux	32 533 €	32 533 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	35 375 €	35 375 €
011-6156-D Maintenance	270 026 €	323 775 €
011-6182-D Documentation générale et technique	4 570 €	4 570 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 500 €	1 500 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	9 649 €	9 649 €
011-6234-D Réceptions	74 194 €	74 194 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	6 000 €	6 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	500 €	500 €
011-6241-D Transports de biens	11 700 €	11 700 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	56 300 €	56 300 €
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000 €	8 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	75 000 €	75 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	763 599 €	783 126 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	84 405 €	84 405 €
011-63513-D Autres impôts locaux	1 299 €	1 299 €
011-6231-D Annonces et insertions	1 000 €	1 000 €
011-63512-D Taxes foncières	2 500 €	2 500 €
011-6358-D Autres droits	6 606 €	6 606 €
Total général	9 821 495 €	9 808 469 €

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Dotation de gestion locale - rubrique 020 administration générale	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	689 030 €	689 030 €
011	689 030 €	689 030 €
011-60611-D Eau et assainissement	15 949 €	15 949 €
011-606121-D Electricité	108 954 €	108 954 €
011-60613-D Chauffage urbain	53 433 €	53 433 €
011-60622-D Carburants	3 000 €	3 000 €
011-60623-D Alimentation	2 000 €	2 000 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	3 500 €	3 500 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 500 €	1 500 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	100 000 €	100 000 €
011-60636-D Habillement et vêtements de travail	10 000 €	10 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	20 000 €	20 000 €
011-61351-D Locations mobilières - Matériel roulant	100 000 €	100 000 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	3 500 €	3 500 €
011-6156-D Maintenance	30 000 €	30 000 €
011-6182-D Documentation générale et technique	3 000 €	3 000 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	1 000 €	1 000 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	1 000 €	1 000 €
011-6234-D Réceptions	58 694 €	58 694 €
011-6236-D Catalogues et imprimés et publications	6 000 €	6 000 €
011-6238-D Publicité, publications, relations publiques - divers	500 €	500 €
011-6241-D Transports de biens	3 000 €	3 000 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	50 000 €	50 000 €
011-6262-D Frais de télécommunications	8 000 €	8 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	40 000 €	40 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	40 000 €	40 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	25 000 €	25 000 €
011-6231-D Annonces et insertions	1 000 €	1 000 €
Total général	689 030 €	689 030 €

CONSEIL DU 17<

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Catherine MULLER

Dotation de gestion locale - rubrique 0242 Maison de la vie associative et citoyenne	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	167 812 €	175 547 €
011	167 812 €	175 547 €
011-606121-D Electricité	2 241 €	1 976 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	1 800 €	1 800 €
011-6132-D Locations immobilières	120 000 €	128 000 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	12 000 €	12 000 €
011-6156-D Maintenance	500 €	500 €
011-6184-D Versements à des organismes de formation	500 €	500 €
011-6234-D Réceptions	500 €	500 €
011-6282-D Frais de gardiennage	5 000 €	5 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	10 000 €	10 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	6 165 €	6 165 €
011-63512-D Taxes foncières	2 500 €	2 500 €
011-6358-D Autres droits	6 606 €	6 606 €
Total général	167 812 €	175 547 €

Dotation de gestion locale - rubrique 211 écoles maternelles	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	814 215 €	789 246 €
011	814 215 €	789 246 €
011-60611-D Eau et assainissement	160 587 €	126 975 €
011-606121-D Electricité	227 842 €	197 443 €
011-606122-D Gaz	115 378 €	105 198 €
011-60613-D Chauffage urbain	61 655 €	54 366 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	3 500 €	3 500 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	38 000 €	38 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	4 500 €	4 500 €
011-6064-D Fournitures administratives	9 600 €	9 600 €
011-6067-D Fournitures scolaires	114 941 €	114 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	9 600 €	9 600 €
011-611-D Contrats de prestations de services	1 000 €	3 000 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	2 500 €	2 500 €
011-6156-D Maintenance	34 611 €	80 141 €
011-6182-D Documentation générale et technique	500 €	500 €
011-6241-D Transports de biens	4 200 €	4 200 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	2 800 €	2 800 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	15 000 €	24 923 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	8 000 €	8 000 €
Total général	814 215 €	789 246 €

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Dotation de gestion locale - rubrique 212 écoles élémentaires et polyvalentes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	1 414 259 €	1 291 780 €
011	1 414 259 €	1 291 780 €
011-60611-D Eau et assainissement	117 084 €	117 084 €
011-606121-D Electricité	439 604 €	368 595 €
011-606122-D Gaz	237 790 €	207 623 €
011-60613-D Chauffage urbain	180 181 €	158 878 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	4 800 €	4 800 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	58 000 €	58 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	3 900 €	3 900 €
011-6064-D Fournitures administratives	21 000 €	21 000 €
011-6067-D Fournitures scolaires	254 000 €	254 000 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	4 800 €	4 800 €
011-611-D Contrats de prestations de services	1 000 €	1 000 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	600 €	600 €
011-6156-D Maintenance	35 000 €	35 000 €
011-6182-D Documentation générale et technique	500 €	500 €
011-6241-D Transports de biens	4 500 €	4 500 €
011-6261-D Frais d'affranchissement	3 500 €	3 500 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	40 000 €	40 000 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	8 000 €	8 000 €
Total général	1 414 259 €	1 291 780 €

Dotation de gestion locale - rubrique 3111 Conservatoires	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	544 572 €	552 038 €
011	544 572 €	552 038 €
011-60611-D Eau et assainissement	3 960 €	3 960 €
011-606121-D Electricité	83 927 €	68 833 €
011-606122-D Gaz	35 728 €	36 675 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	1 700 €	1 700 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	8 843 €	8 843 €
011-6064-D Fournitures administratives	2 242 €	2 242 €
011-6132-D Locations immobilières	132 000 €	147 493 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	5 900 €	5 900 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	2 224 €	2 224 €
011-6156-D Maintenance	47 000 €	47 000 €
011-6234-D Réceptions	3 000 €	3 000 €
011-6282-D Frais de gardiennage	30 000 €	30 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	153 000 €	159 120 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	34 240 €	34 240 €
011-63513-D Autres impôts locaux	808 €	808 €
Total général	544 572 €	552 038 €

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Catherine MULLER

Dotation de gestion locale - rubrique 313 bibliothèques	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	89 692 €	81 992 €
011	89 692 €	81 992 €
011-60611-D Eau et assainissement	4 290 €	4 290 €
011-606121-D Electricité	43 221 €	38 111 €
011-60613-D Chauffage urbain	21 908 €	19 318 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	2 280 €	2 280 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	1 000 €	1 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	2 000 €	2 000 €
011-6156-D Maintenance	10 202 €	10 202 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	1 300 €	1 300 €
011-6288-D Autres services extérieurs - Divers - Autres	3 000 €	3 000 €
011-63513-D Autres impôts locaux	491 €	491 €
Total général	89 692 €	81 992 €

Dotation de gestion locale - rubrique 321 gymnases et salles de sport	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	348 793 €	316 160 €
011	348 793 €	316 160 €
011-60611-D Eau et assainissement	14 630 €	14 630 €
011-606121-D Electricité	174 428 €	137 137 €
011-606122-D Gaz	63 961 €	73 067 €
011-60613-D Chauffage urbain	37 622 €	33 174 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	500 €	500 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	12 000 €	12 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	13 000 €	13 000 €
011-6156-D Maintenance	20 652 €	20 652 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	12 000 €	12 000 €
Total général	348 793 €	316 160 €

Dotation de gestion locale - rubrique 322 stades	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	143 348 €	134 388 €
011	143 348 €	134 388 €
011-60611-D Eau et assainissement	17 141 €	17 141 €
011-606121-D Electricité	75 658 €	43 592 €
011-606122-D Gaz	119 €	23 226 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	8 500 €	8 500 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	9 500 €	9 500 €
011-611-D Contrats de prestations de services	1 429 €	1 429 €
011-61521-D Terrains	19 000 €	19 000 €
011-6156-D Maintenance	12 000 €	12 000 €
Total général	143 348 €	134 388 €

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Dotation de gestion locale - rubrique 3232 piscines	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	259 123 €	244 387 €
011	259 123 €	244 387 €
011-60611-D Eau et assainissement	106 689 €	106 689 €
011-606121-D Electricité	49 533 €	43 677 €
011-60613-D Chauffage urbain	75 111 €	66 231 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	15 000 €	15 000 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	2 700 €	2 700 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	4 440 €	4 440 €
011-61358-D Locations mobilières - Autres	2 000 €	2 000 €
011-6156-D Maintenance	3 650 €	3 650 €
Total général	259 123 €	244 387 €

Dotation de gestion locale - rubrique 3381 centres d'animation	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	1 838 619 €	1 887 729 €
011	1 838 619 €	1 887 729 €
011-60611-D Eau et assainissement	919 €	919 €
011-606121-D Electricité	38 355 €	28 269 €
011-606122-D Gaz	10 786 €	15 062 €
011-611-D Contrats de prestations de services	1 788 559 €	1 843 479 €
Total général	1 838 619 €	1 887 729 €

Dotation de gestion locale - rubrique 3382 espace jeunes	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	290 962 €	290 962 €
011	290 962 €	290 962 €
011-611-D Contrats de prestations de services	290 962 €	290 962 €
Total général	290 962 €	290 962 €

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement


Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

Dotation de gestion locale - rubrique 4221 établissements d'accueil de la petite enfance	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	2 437 039 €	2 494 883 €
011	2 437 039 €	2 494 883 €
011-60611-D Eau et assainissement	59 229 €	47 267 €
011-606121-D Electricité	296 449 €	234 732 €
011-606122-D Gaz	111 592 €	125 066 €
011-60613-D Chauffage urbain	14 424 €	12 719 €
011-60623-D Alimentation	550 764 €	576 819 €
011-60628-D Autres fournitures non stockées	120 173 €	120 173 €
011-60631-D Fournitures d'entretien	49 000 €	49 000 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	43 000 €	43 000 €
011-6064-D Fournitures administratives	6 529 €	6 529 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	87 747 €	87 747 €
011-6132-D Locations immobilières	482 131 €	538 542 €
011-614-D Charges locatives et de copropriété	73 956 €	99 542 €
011-6156-D Maintenance	37 175 €	45 394 €
011-6182-D Documentation générale et technique	570 €	570 €
011-6234-D Réceptions	12 000 €	12 000 €
011-6283-D Frais de nettoyage des locaux	492 299 €	495 783 €
Total général	2 437 039 €	2 494 883 €

Dotation de gestion locale - rubrique 511 espaces verts urbains	BP 2024	BP 2025 Conseil d'arrondissement
MA17	784 032 €	860 327 €
011	784 032 €	860 327 €
011-60611-D Eau et assainissement	41 633 €	40 799 €
011-606121-D Electricité	43 177 €	38 072 €
011-60632-D Fournitures de petit équipement	71 605 €	71 605 €
011-6068-D Autres matières et fournitures	32 219 €	27 384 €
011-611-D Contrats de prestations de services	199 360 €	212 329 €
011-61521-D Terrains	239 820 €	313 920 €
011-615221-D Bâtiments publics	43 525 €	43 525 €
011-615232-D Réseaux	32 533 €	32 533 €
011-61558-D Entretien et réparations sur biens mobiliers - Autres biens	32 275 €	32 275 €
011-6156-D Maintenance	39 236 €	39 236 €
011-6232-D Fêtes et cérémonies	8 649 €	8 649 €
Total général	784 032 €	860 327 €

RECETTES

Budget Primitif 2025 Fonctionnement

Fonction	Chapitre	Nature	Libellés	Budget primitif 2025
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	748711 DOTATION D'ANIMATION LOCALE RECUE	978 068 €
			748721 DOTATION DE GESTION LOCALE RECUE	9 808 469 €
	Total Chapitre 74			10 786 537 €
Total Fonction 020				10 786 537 €
TOTAL RECETTES				10 786 537 €

Budget Primitif 2025 Investissement

Fonction	Chapitre	Nature	Libellés	Budget primitif 2025
Fonction 020 ADMINISTRATION GENERALE	Chapitre 45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	458201 DOTATION D'INVESTISSEMENT RECUE	419 699 €
	Total Chapitre 45			419 699 €
Total Fonction 020				419 699 €
TOTAL RECETTES				419 699 €



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-189

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172024023)

DELIBERATION N° 17-24-190

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172024024)

DELIBERATION N° 17-24-191

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2024 (172024025)

DELIBERATION N° 17-24-192

OBJET : 2024 DU 142 PLU – Révision – Approbation du projet de Plan local d'urbanisme bioclimatique de la Ville de Paris

DELIBERATION N° 17-24-193

OBJET : V172024052 Vœu relatif à la création d'équipements publics pour chaque nouveau programme de logements et/ou de bureaux - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

DELIBERATION N° 17-24-194

OBJET : V172024053 Vœu relatif au classement de la Petite Ceinture en Zone Urbaine Verte - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

DELIBERATION N° 17-24-195

OBJET : V172024054 Vœu relatif à l'instauration d'une politique de servitude de mixité fonctionnelle dans le plan local d'urbanisme bioclimatique - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

DELIBERATION N° 17-24-196

OBJET : V172024055 Vœu relatif à l'opposition au pastillage des immeubles privés dans le cadre du nouveau Plan Local d'Urbanisme bioclimatique - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

DELIBERATION N° 17-24-197

OBJET : V172024056 Vœu relatif aux projets de couverture végétalisée des voies ferrées dans Paris - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

DELIBERATION N° 17-24-198

OBJET : V172024062 Vœu relatif à la bande d'inconstructibilité aux abords du boulevard périphérique- Rattaché à la délibération 2024 DU 142

DELIBERATION N° 17-24-199

OBJET : V172024063 Vœu relatif à la protection patrimoniale du bâti remarquable parisien - Rattaché à la délibération 2024 DU 142

DELIBERATION N° 17-24-200

OBJET : 172024026 Adoption de l'état spécial du 17^{ème} arrondissement pour l'exercice 2025

DELIBERATION N° 17-24-201

OBJET : 2024 DAC 179 Subventions (401.500 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir et l'Olympiade Culturelle

CONSEIL DU 17^e

Pour la Maire de Paris
et par délégation
La directrice Adjointe des Services
de la Mairie du 17^{ème} arrondissement


Catherine MULLER

DÉLIBÉRATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-202

OBJET : 2024 DAC 181 Subventions (180 000 euros) et conventions pour l'implantation de résidences artistiques dans les établissements d'accueil de la petite enfance dans le cadre de l'Art pour Grandir

DELIBERATION N° 17-24-203

OBJET : V172024059 Vœu relatif au volet local du Plan Climat du 17^e arrondissement - Rattaché à la délibération 2024 DTEC 1

DELIBERATION N° 17-24-204

OBJET : 2024 DTEC 1 Plan Climat de Paris 2024-2030

DELIBERATION N° 17-24-205

OBJET : 2024 DDCT 171 Financement de 46 emplois d'adultes-relais dans les quartiers populaires parisiens (subventions de 205150 euros à 42 associations)

DELIBERATION N° 17-24-206

OBJET : 2024 DDCT 172 Actions en faveur des jeunes des quartiers populaires - Subventions à 3 associations pour 3 projets pour un montant total de 42 775 euros

DELIBERATION N° 17-24-207

OBJET : 2024 DDCT 177 Subventions (11700 euros) à 4 associations pour le financement de 5 projets sur les quartiers politique de la ville parisiens (3^e enveloppe EDL 17)

DELIBERATION N° 17-24-208

OBJET : 2024 DSP 77 Subventions (151 667 €) et conventions avec l'association de Santé Mentale du 13^e arrondissement (13e) et le GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences (14e). Dispositif ELIAHS (13e,17e,18e,19e,20e)

DELIBERATION N° 17-24-209

OBJET : 2024 DAE 23 Subventions (858 000 euros) et conventions avec 65 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des parisiennes et parisiens les plus éloignés de l'emploi

DELIBERATION N° 17-24-210

OBJET : 2024 DJS 129 Appel à projets Paris Sportives - Subventions de fonctionnement (300 000€) à 42 associations pour le financement de 42 projets

DELIBERATION N° 17-24-211

OBJET : 2024 DJS 130 Appel à projets « Sport Seniors en Plein Air » – Subvention de fonctionnement (150 000 euros) à 27 associations pour le financement de 27 projets

DELIBERATION N° 17-24-212

OBJET : 2024 DLH 234 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2023 de la 1^{ère} concession avec la SOREQA et avenant n°18

DELIBERATION N° 17-24-213

OBJET : 2024 DLH 267 Location de l'immeuble 2 rue Collette et 87 avenue de Saint-Ouen Paris 17^è à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

DELIBERATION N° 17-24-214

OBJET : 2024 DLH 301 Association TURBULENCES - 12 Boulevard de Reims - 17^e – signature d'une convention d'occupation du domaine public et fixation de la redevance



CONSEIL DU 17^e

DELIBERATION 12 NOV. 2024

DELIBERATION N° 17-24-215

OBJET : 2024 DAE 140 Conventions et subventions (1 015 000€) à 20 organismes portant des projets économiques en faveur d'une alimentation durable et solidaire

DELIBERATION N° 17-24-216

OBJET : 2024 DSOL 145 Subventions (64 500 euros) et conventions pour l'équipement informatique et numérique des associations agissant pour l'inclusion numérique

DELIBERATION N° 17-24-217

OBJET : 2024 DDCT 186 Convention d'objectifs avec l'association PIMMS Médiation Paris et attribution d'une subvention (145 000 €) au titre de l'année 2025

DELIBERATION N° 17-24-218

OBJET : 2024 DTEC 41 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Bruitparif relative à l'étude des nuisances acoustiques liées aux avertisseurs sonores

DELIBERATION N° 17-24-219

OBJET : 2024 DAE 178 Subventions (473.300 euros) aux associations de commerçants pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2024 et conventions

DELIBERATION N° 17-24-220

OBJET : 2024 DAE 312 Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public

DELIBERATION N° 17-24-221

OBJET : 2024 DAE 76 Conventions et subventions de fonctionnement (109 000 euros) en faveur de 12 structures de l'entrepreneuriat social et renouvellement de l'adhésion à l'association Le labo de l'ESS (2 500€)

DELIBERATION N° 17-24-222

OBJET : 2024 DASCO 37 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (49 992 euros), subventions d'équipement (25 731 euros) et subventions pour travaux (153 459 euros)

DELIBERATION N° 17-24-223

OBJET : 2024 DASCO 58 Subventions (300 000 euros) et conventions entre la Ville de Paris et 27 associations dans le cadre du projet « Éducation par le sport »

DELIBERATION N° 17-24-224

OBJET : 2024 DASCO 139 Collèges publics parisiens - Modalités d'attribution des dotations complémentaires aux projets des collégiens (94 905 euros)

DELIBERATION N° 17-24-225

OBJET : 2024 DFPE 108 Subventions (417 986 euros) à 5 associations, conventions et avenants à conventions pour la gestion de 10 lieux d'Accueil Enfants Parents à Paris

DELIBERATION N° 17-24-226

OBJET : 2024 DFPE 117 Subventions (173 600 euros) et conventions à 20 associations pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles et les équipes éducatives d'écoles et collèges situés dans les 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements

CONSEIL DU 17^e

Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17^e arrdt.

Pierre BOURRIAUD

DÉLIBÉRATION

DELIBERATION N° 17-24-227

OBJET : 2024 DFPE 149 Reconditionnement avec les associations gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant

DELIBERATION N° 17-24-228

OBJET : 2024 DFPE 159 Subventions complémentaires en lien avec les augmentations salariales conventionnelles et le soutien aux associations en difficulté (3 843 133 €)

DELIBERATION N° 17-24-229

OBJET : V172024057 Vœu relatif à la clarification du statut des demandeurs de logements sociaux propriétaires non occupant d'un logement non-adapté à leurs besoins pour les bailleurs de la Ville de Paris

DELIBERATION N° 17-24-230

OBJET : V172024058 Vœu relatif à la création d'un fonds exceptionnel réservé à la prévention, la détection et la réparation des dégâts causés par les intempéries dans les crèches et les établissements scolaires

DELIBERATION N° 17-24-231

OBJET : V172024060 Vœu relatif à la territorialisation de l'urgence sociale et aux moyens dédiés dans les arrondissements

DELIBERATION N° 17-24-232

OBJET : V172024061 Vœu relatif à une gestion connectée et intelligente de la voirie et des travaux à Paris

DELIBERATION N° 17-24-233

OBJET : V172024049 Vœu relatif à régulation de l'espace public

DELIBERATION N° 17-24-234

OBJET : V172024050 Vœu relatif à la mise en place d'une stratégie touristique par arrondissement à Paris

DELIBERATION N° 17-24-235

OBJET : V172024051 Vœu relatif au dispositif Paris Familles



CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

CONSEIL DU 17^e


Le Directeur Général des Services
de la Mairie du 17^e arrdt.

DÉLIBÉRATION

Pierre BOURRIAUD

La séance du **12 NOV. 2024** est levée.

M. Geoffroy BOULARD
Maire du 17^{ème} arrondissement



M. Paul HATTE
Conseiller de Paris, secrétaire de séance





CONSEIL DU 17^e

DÉLIBÉRATION

1